



Comité départemental de la Haute-Corse - F.F.E.S.S.M.

Siège social : Lotissement N°12 Domijo - 20600 FURIANI

Agrément Ministériel : du 27.06.86

par Arrêté n° 86/706 Préfecture de Haute-Corse.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

L'an deux mil vingt, le seize octobre à quatorze heures, les membres du Comité et des Commissions Départementales de Haute-Corse de la F.F.E.S.S.M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 31 août par Mme Serafini Présidente du CoDep2B FFESSM, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires. La séance s'est tenue dans les locaux de l'hôtel SAMPIERRO. Les mesures liées au contexte sanitaire de la COVID-19 ont été mises en œuvre afin de respecter la distanciation sociale et les mesures barrières.

L'Assemblée Générale est présidée par Mme Serafini en qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Blanchard.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 14 membres présents ou représentés pour un total de 15975 voix soit 58,78 %.

La présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 14h20.

La présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'assemblée générale électorale du 24 octobre 2020 ;
2. Rapport moral de la présidente pour l'année 2020/2021 ;
3. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2020/2021 ;
4. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2021/2022 ;
5. Rapports des commissions Apnée, Biologie et Technique ;
6. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) ;
7. Perspectives 2022 ;
8. Actualisation des statuts ;
9. Questions diverses.

La présidente met à disposition sur le bureau de l'assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

Elle souhaite la bienvenue aux participants et adresse ses remerciements à la Direction de l'hôtel SAMPIERRO pour la mise à disposition de la salle.

Puis, il est donné lecture par Mme Serafini, Présidente, M. Buron, Trésorier et les représentants des Commissions, des différents rapports.

I. Approbation du PV de l'assemblée générale élective du 24 octobre 2020

La Présidente adresse ses remerciements à la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal de l'assemblée générale élective de 2020 et présente celui-ci.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. Rapport de la Présidente

En introduction, Mme Serafini évoque l'impact qu'a une nouvelle fois généré la crise sanitaire sur les activités du CODEP et sur celles des différentes structures.

Toutefois, la reprise progressive des activités suite à la dernière période de confinement a permis de réaliser les actions suivantes :

- stage et recyclage TIV organisés et conduits par M. Serafini ;
- présentation de l'outil CROMIS en visioconférence par M. Buron ;
- stage d'apnée à Calvi avec Umberto Pelizzari avec la participation d'encadrants du club Borgosub Sub et la mise à disposition de locaux au sein du club Calvi plongée.
- participation aux différentes réunions organisées par le parc marin avec la présence de M. Buron et M. Tomi et aux réunions fédérales.

Elle remercie les présidents des commissions pour leur implication dans les différentes actions, pour la mobilisation des clubs dans la reprise des activités fédérales et celle des membres du comité directeur pour leur contribution au sein du comité.

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport moral de la présidente est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

III. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2020/2021

M. BURON, Trésorier expose les détails du rapport financier pour l'année 2021.

Avant de présenter le détail des comptes, il précise que cette année, peu de dépenses ont été réalisées de part l'annulation de nombreuses actions en présentiel et que la conduite de réunions en visioconférence n'a pas généré de coût et a conduit à un solde de 8943.11€ au 15 septembre 2020.

Cette somme sera prise en compte pour la saison 2021-2022.

Les ristournes fédérales pour l'année 2020-2021 seront versées sur l'exercice 2021-2022 (environ 2800€), n'apparaissent pas sur le compte de résultats 2020-2021. C'est

donc la somme de (8943.11€ + 2800€) 11743.11 € qui seront attribuées pour l'exercice 2021-2022.

La commission biologie n'a pas consommé la totalité de sa subvention allouée pour 2020-2021.

Il n'y a pas eu de subvention accordée pour les plongées enfants (pas de stages) ni pour l'aide à la formation des moniteurs (pas de demandes des présidents de clubs).

Une demande de subvention de 1500 euros auprès de la collectivité territoriale de Corse a été accordée, le versement va être effectif dans les prochaines semaines.

Le rapport financier 2020 ont été soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci a été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2021/2022

Le budget prévisionnel 2021/2022 tient compte de cet actif et des recettes prévues en 2020/2021.

Les détails du bilan et du budget prévisionnel sont disponibles sur le document mis en ligne sur le site du CODEP 2B.

Question :

M. Tomi demande si le Comité Départemental 2A participe au financement du salon de la plongée ?

Cette information n'a pas été portée à la connaissance du Comité.

Concernant le CODEP 2B, la Présidente propose de contribuer à une participation financière pour deux à trois personnes pour représenter le Comité.

M. Ramazzoti signale que les clubs s'y déplacent individuellement mais les petites structures ne s'y rendent pas en raison du coût et des retombées faibles.

M. Buron propose de mettre en avant le CODEP 2B avec la Commission biologie dans le cadre d'actions en lien avec DORIS et CROMIS.

Mme Serafini propose de construire un Flyer de présentation sur les clubs afin de représenter le Comité.

Le budget prévisionnel 2021-2022 a été soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci a été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

V. Rapport Moral des Commissions Départementales

Rapport moral de la Commission apnée

En l'absence, de M. Panisi, président de la Commission, Mme Serafini présente le bilan transmis et précise que les conditions sanitaires n'ont pas été propice au développement de divers événements prévus. Seul le stage d'apnée à Calvi avec Umberto Pelizzari a pu être conduit et a connu à nouveau un très grand succès.

Les formations en piscine n'ont pu également être conduites.

Pour 2022, les divers projets de la commission apnée sont encore en cours de discussion, néanmoins il est prévu le stage à Calvi et une sortie un dé placement en Italie à la piscine Y40 pour 3 jours d'apnée.

Le rapport moral de la commission apnée est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport moral de la Commission biologie sous-marine

Le rapport est présenté par M. Buron. Il précise que cette année a encore été impactée par la pandémie de la Covid-19. Celle-ci aura donc été une deuxième année blanche concernant les actes de formation et les stages tel que les formations ou actions de sensibilisations en présentiel (Alien, Cromis, les manifestations U marinu, Vita marina, Stareso). Conjointement, aucun club n'a sollicité la commission bio pour des formations de biologie.

Toutefois, trois visio conférences CROMIS ont été organisées par CREBS et CDEBS au profit des plongeurs de Corse, celles-ci n'ont pas permis de regrouper un nombre important de participant.

Il rappelle que l'outil CROMIS est accessible à tous, licencié ou non et permet le partage de données avec des scientifiques pour validation.

Dans l'avenir, cet outil remplacera le carnet de plongée papier qui pourra être validé par les moniteurs des structures directement en ligne.

Concernant les autres actions, une validation de plongeur bio PB1 a été validée et un stage de sensibilisation Alien et Cromis auprès d'un groupe de dix plongeurs N4 s'est déroulé au club Costa Verde à Taverne.

Pour rappel, il est possible de former des jeunes au sein des clubs. Cette activité plait beaucoup auprès de ce jeune public qui sont nos plongeurs de demain. La biologie est un support pour les intéresser et les fidéliser. L'enseignement peut être dispensé par un formateur FB1.

Parallèlement, les signes réservés à la biologie sous-marine sont de plus en plus utilisés depuis deux ans. Les plaquettes sont disponibles sur le site de la FFESSM et le CODEP les remet gratuitement aux stagiaires lors des formations.

Pour conclure, M. Buron informe l'assemblée que le salon de la plongée ne sera probablement pas maintenu en janvier 2021, en raison de la situation sanitaire.

Question :

M. Tomi demande quelle est la participation financière sur les stages biologie pour les plongeurs ?

M.Buron, répond que les participants contribuent financièrement à leur formation.

Le rapport moral de la commission biologie sous-marine est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport moral de la Commission technique

M. Serafini présente le bilan de la saison écoulée. Celle-ci a été fortement impactée par la pandémie de la COVID 19.

Les différentes mesures de protection et le confinement général ont conduit à l'annulation du stage de formation TIV prévu en novembre 2020, néanmoins ont pu être organisés un stage TIV et un recyclage en mars 2021 et permis la formation de 4 TIV et 1 recyclage. Deux autres stages sont programmés en novembre et décembre 2021.

Un stage TIV est envisagé fin mars 2022, ainsi qu'un stage recyclage ANTEOR en avril 2022.

Pour rappel, un recyclage doit être effectué tous les 5 ans si le TIV pratique tous les ans. Lorsque celui-ci est inactif pendant deux ans, une réactivation est nécessaire pour poursuivre l'activité.

Lors des stages, la CTR impose une facturation de 30 euros/jour afin d'harmoniser les prix des stages.

Une prospection va être lancée afin de connaître les personnes intéressées pour un stage ANTEOR auprès des clubs. Le nombre de sessions sera adapté selon le nombre de candidats potentiels.

Pour mémoire, Il est rappelé à l'assemblée que du matériel nécessaire aux actions TIV et de secourisme est disponible.

M.Serafini informe les participants de nombreuses mises à jour ont été réalisées sur le MFT.

Il signale également l'immobilisation du matériel NITROX (4 bouteilles et 4 détendeurs) depuis 6 ans entraînant des frais de maintenance importants s'élevant à 400 euros/an. Dans ce contexte, le CODEP propose de mettre en vente le matériel.

Le rapport moral de la commission technique est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VI. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA)

En l'absence de la Représente des SCA, aucun rapport n'est présenté.

La présidente indique qu'elle n'a pas eu de retour particulier.

M. Ramazzoti s'exprime en précisant que les SCA ayant autant de licenciés que les clubs fédéraux ont moins de voix et les communes n'apportent pas d'aide supplémentaires.

VII. Perspectives 2022

Mme Serafini présente les perspectives 2022 dans le cadre des projets du CODEP.

Ainsi, elle propose les actions suivantes :

- Améliorer la communication et la lisibilité des informations avec la mise en œuvre d'un nouveau site internet (VP DIVE)
- S'engager en faveur de l'environnement avec l'élaboration d'un dossier de demande de label Écosub® auprès de la FESSM pour ainsi valoriser et promouvoir au minimum 4 actions sur les dix souhaitées au sein du CODEP et des différentes structures.

Ce label est reconnaissance nationale et porteuse auprès des différentes autorités dans le domaine du développement durable.

Actuellement un seul club est détenteur de ce label en Corse du sud.

Elle effectue une projection d'un site afin de montrer un exemple de structuration de site internet.

Elle propose d'associer des personnes volontaires pour faire des propositions de structuration du futur site et ainsi répondre au mieux aux attentes des structures et valoriser au mieux celles-ci.

VIII. Actualisation des statuts

Mme Serafini informe les participants de la nécessité de la mise à jour des statuts. Ceux-ci devront être validés en AG extraordinaire. Une date sera proposée.

IX. Questions diverses

Aucune question n'a été soumise par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Fait à Furiani, le 16 octobre 2021

La Secrétaire,
Françoise BLANCHARD

La Présidente,
Virginie SERAFINI

Le Trésorier,
Daniel BURON